

ARIANNE PHOSPHATE INC.

RAPPORT DE GESTION

Exercice terminé le 31 décembre 2016



TABLE DES MATIÈRES

ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	3
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS.....	3
FAITS SAILLANTS.....	4
OBJECTIFS.....	5
FAITS SAILLANTS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ.....	6
REVUE OPÉRATIONNELLE.....	7
TENDANCE DE L'INDUSTRIE DU PHOSPHATE.....	10
DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	10
INFORMATION ANNUELLE CHOISIE.....	11
ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	12
TRÉSORERIE ET LIQUIDITÉ.....	13
FINANCEMENT.....	14
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS.....	15
FAITS SAILLANTS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2016.....	15
OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS.....	16
ARRANGEMENTS HORS-BILAN.....	16
OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS.....	17
APPLICATION DES IFRS NOUVELLES ET RÉVISÉES.....	17
INSTRUMENTS FINANCIERS, RISQUES FINANCIERS ET GESTION DU CAPITAL.....	18
ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS.....	18
INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION.....	18

Ce rapport de gestion présente une analyse de la situation financière et des activités d'Arianne Phosphate Inc. (« Arianne » ou la « Société ») pour la période close le 31 décembre 2016. Le présent rapport de gestion, préparé en conformité avec le Règlement 51-102A1, approuvé par le conseil d'administration et daté du 22 mars 2017, doit être lu en parallèle avec les états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (les « états financiers »).

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Tous les montants présentés dans le rapport de gestion sont en dollars canadiens (\$ CA), sauf indication contraire.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés que contient le présent rapport de gestion portent sur nos intentions, nos attentes et nos plans actuels et futurs, nos résultats, notre degré d'activité, notre performance, nos objectifs, nos réalisations ou tout autre événement ou fait nouveau à venir et constituent des énoncés prospectifs. Les termes « pouvoir », « s'attendre à », « planifier », « prévoir », « tendances », « indications », « croire », « estimés », « probables » ou « éventuels », ou des variantes de ces termes ou d'autres termes similaires, visent à signaler des énoncés prospectifs. Dans le présent rapport de gestion, les énoncés prospectifs spécifiques incluent, sans toutefois s'y limiter, ceux portant sur l'évolution générale des activités, le début éventuel de la production commerciale et la situation de trésorerie de la Société. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les plus récentes informations mises à notre disposition ainsi que sur des estimations et hypothèses qui concernent, entre autres choses, la conjoncture économique et l'industrie minière en général et que nous avons formulées à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et de l'évolution prévue dans l'avenir, ainsi que d'autres facteurs que nous croyons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Bien qu'ils soient raisonnables, ces énoncés comportent certains éléments de risque et d'incertitude, connus et inconnus et, par conséquent, les résultats réels et les événements futurs pourraient être très différents de ce qui est prévu dans ces énoncés.

Arianne s'engage à respecter l'ensemble des lois, réglementations et permis relatifs aux questions environnementales et sociales dans le pays hôte concerné sur tous les aspects importants.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Arianne est une compagnie se concentrant sur le développement du projet de phosphate du Lac à Paul (Lac à Paul) situé au Saguenay-Lac-St-Jean, Québec. Les actions de la compagnie sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole DAN, à la bourse de Francfort sous le symbole JE9N et à la bourse américaine Over-the Counter (« OTC ») sous le symbole DRRSF. Le siège social de la Société est situé au 393, rue Racine est, bureau 200, Chicoutimi, Québec, Canada G7H 1T2.

FAITS SAILLANTS

2017

- En mars 2017, Ariane a annoncé la signature d'un protocole d'entente avec ABB Inc. (« ABB ») pour l'ingénierie, l'approvisionnement et les services de soutien en solutions d'électrification intégrée et d'automatisation minière. ABB s'est également engagée à porter assistance à Ariane avec des possibilités de stratégies financières pour cette portion du projet et les présentations ont été faites à cette fin.
- En février 2017, la société a conclu une entente sur l'alimentation en électricité avec le Ministère des Ressources Naturelles et de l'Énergie. L'entente confirme qu'Hydro Québec rendra disponible un bloc d'énergie additionnel de 14 MW pour les installations de traitement du minerai. À ce jour ce bloc d'énergie réservé totalise 129 MW. Ce bloc d'énergie permettra à Ariane d'alimenter la totalité de ses installations de transformation en énergie hydro-électrique et en fera le producteur de concentré d'apatite ayant le taux de gaz à effet de serre (GES) le plus faible sur le marché. Une portion significative du bloc d'énergie total de 129 MW, soit 42 MW, sera dédiée à l'utilisation d'un séchoir électrique pour le concentré d'apatite. Avec cette technologie novatrice intégrée dans le séchoir, la Société évitera des émissions de GES correspondant à 86 000 tonnes métriques par année en équivalent de CO₂. Cette dernière aura également un impact économique positif sur le projet Lac à Paul.
- En février 2017, Ariane a annoncé la signature d'un protocole d'entente avec Constructions Proco Inc. (« Proco ») pour l'ingénierie de structure et l'architecture des bâtiments d'acier, ainsi que pour la construction de l'usine de traitement, des bâtiments de services et du bâtiment d'entreposage de la pile de réserves sur le site.
- En janvier 2017, la compagnie a annoncé la signature d'un protocole d'entente avec Rio Tinto Alcan (« Rio Tinto ») concernant le partage éventuel de services maritimes. Ce dernier prévoit des discussions concernant l'utilisation des navires desservant Rio Tinto par Ariane pour acheminer son concentré phosphaté aux marchés internationaux, ce qui devrait fournir à la fois des avantages environnementaux et économiques.

2016

- En octobre 2016, la Société a conclu la seconde tranche d'un prêt, représentant 1,1 millions de dollars avec divers tiers prêteurs. Les termes sont les mêmes que la première tranche du prêt (voir ici-bas).
- En septembre 2016, la Société a conclu un prêt de 3 millions de dollars avec divers tiers prêteurs. Le prêt portera intérêt à un taux de 8 %, payé sur une base semi-annuelle et viendra à échéance dans 3 ans. L'entente permet à la société de rembourser le prêt après un an si elle le souhaite. Dans le cadre du prêt, la Société a émis des bons de souscription non transférables. Pour chaque tranche de 1 000 \$ en valeur nominale, 800 bons de souscription sont émis (pour un total de 2 400 000 bons de souscription). Chaque bon de souscription confère au détenteur le droit d'acheter une action ordinaire de la société à un prix de 1,25 \$ par action pour une période de 3 ans prenant fin le 28 septembre 2019. De plus, après l'expiration de la période d'attente réglementaire, si le cours de clôture des actions ordinaires d'Ariane sur la Bourse de croissance TSX-V (la « Bourse ») atteint ou dépasse 2 \$ pendant 10 jours consécutifs, la Société sera en

droit d'aviser les porteurs des bons de souscription de son intention de forcer l'exercice des bons de souscription en fournissant aux détenteurs de ces bons un préavis de 30 jours, après quoi les bons de souscription expireront automatiquement.

- En septembre 2016, la Société a exercé des options sur des terrains à Sainte-Rose-du-Nord représentant 709 650 \$. Les terrains sont projetés pour être le futur site du port et sont nécessaires pour le développement du terminal maritime ainsi que pour les routes d'accès et l'infrastructure de soutien. C'est à partir de ce site qu'Arianne expédiera son concentré de phosphate de haute pureté à des clients dans le monde entier.
- En juin 2016, la Société annonçait qu'elle s'est adjoint les services d'Endeavour Financial qui agira en tant que conseiller en financement de projet. Le rôle d'Endeavour sera de travailler avec la direction à la révision de différentes stratégies de financement, ainsi que de conseiller Arianne lors de discussions avec des prêteurs ou partenaires potentiels.
- En mars 2016, le conseil d'administration a nommé Jean Lamarre comme nouveau Président du conseil d'administration. Il est pleinement qualifié dans le développement du commerce international, la finance et la stratégie d'entreprise.

De plus, la Société a annoncé la nomination d'un nouveau chef de la direction, Brian Ostroff. Son expérience contribuera à consolider les partenariats et les accords de financement.

- La Société a respecté les délais pour le projet des installations portuaires effectuées par Port Saguenay. Les études environnementales sont en cours pour l'Agence canadienne d'évaluation environnementale («ACEE»). Cette étape importante dans le développement du projet permettra à Port Saguenay d'obtenir les approbations gouvernementales nécessaires pour commencer la construction des installations portuaires et d'obtenir les autorisations demandées.

OBJECTIFS

À court terme, les objectifs stratégiques qui guident la gestion ainsi que les administrateurs de la Société peuvent être résumés comme suit:

- Signer l'«Entente de coopération» avec les Premières Nations; **complété en 2015**
- Obtenir le décret ministériel afin de développer le projet de la mine au Lac à Paul; **complété en 2015**
- Réduire les coûts d'opérations et de production ainsi que les dépenses en capital; **En cours**
- Sécuriser un financement pour la construction et le développement du projet du Lac à Paul. **En cours**

À moyen terme, l'objectif de la Société reste de construire une mine de phosphate rentable qui va générer des retombées économiques et des avantages pour nos actionnaires ainsi que les parties prenantes dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean et du Québec.

Étapes à venir

- Compléter des accords de partenariat et de financement
- Continuer d'améliorer la valeur du projet grâce à l'optimisation du projet
- Assister Port Saguenay à obtenir l'approbation de l'ACEE afin de commencer la construction du port maritime.

FAITS SAILLANTS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

En octobre 2013, Ariane a publié les résultats de l'étude de faisabilité du projet de mine de phosphate du Lac à Paul. L'étude de faisabilité décrit une mine à ciel ouvert, une usine de traitement du minerai afin de produire du phosphate de haute qualité et un système de transport en vue d'acheminer le produit à l'année à un port en eau profonde sur la rivière Saguenay.

Faits saillants de l'étude de faisabilité

- Valeur actualisée nette (« VAN ») de 1 910,1 M\$ US avant impôts à un taux d'actualisation de 8 %;
- Produits bruts, en dollars réels, de 16.1 milliards US et flux de trésorerie des activités opérationnelles de 7.4 milliards US;
- Taux de rendement interne (« TRI ») de 20,7 %, avec une période de récupération de l'investissement de 4,4 ans avant impôts et droits miniers;
- Durée de vie de la mine de 26 ans (excluant la pré-production) avec une production annuelle moyenne de concentré phosphaté de 3 millions de tonnes à une teneur de 38,6 % P₂O₅ et un taux de récupération moyen après traitement de 90,0 %;
- Coûts d'investissement initial du projet de 1 215M\$ US, soit 983 M\$ US pour la mine et 232 M\$ US pour le système de transport du concentré qui livrera le produit au port en eau profonde ouvert 365 jours par année sur la rivière Saguenay;
- Coût d'opérations de 93,7 \$ US/tonne pour la durée de vie de la mine (c.-à-d. FOB au Port de Saguenay), soit une marge d'exploitation de 56 % et un prix de vente moyen de 213 \$/tonne au port;
- Ressources mesurées et indiquées de 590 millions de tonnes uniquement dans la zone Paul à une teneur moyenne de 7,13 % P₂O₅ avec une teneur de coupure de 4,0 % (n'inclut pas les ressources minérales de la zone Manouane de 164 millions de tonnes);
- 76 millions de tonnes de concentré vendable à 38,6 % P₂O₅ dans des réserves minérales prouvées et probables, en considérant une teneur de coupure de 3,5 % P₂O₅, de 472,1 millions de tonnes à une teneur moyenne de 6,9 % P₂O₅ (à partir des ressources minérales de la zone Paul);
- Disponibilité de 115 mégawatts (MW) d'électricité confirmée par Hydro-Québec à la centrale de Chute-des-Passes située à 40 km de la mine.

REVUE OPÉRATIONNELLE

Potentiel de croissance

En raison d'activités d'exploration supplémentaires complétées en 2014, Ariane a été en mesure d'identifier une nouvelle ressource mesurée et indiquée de 12,5 millions de tonnes à l'est de l'extension de la Zone Paul à 6,31 % P₂O₅ (teneur de coupure à 4,0 % P₂O₅). De plus, une estimation actualisée des ressources, suite au redécoupage de la Zone Paul et son extension ouest, équivaut maintenant à 690 millions de tonnes à 7,18% P₂O₅ (teneur de coupure à 4,0 % P₂O₅) dans la catégorie mesurée et indiquée. Au total, la mise à jour de l'estimation des ressources d'Ariane de 2015 montre maintenant une ressource mesurée et indiquée 703 Mt à 7,16% de P₂O₅ avec une teneur de coupure à 4.0% P₂O₅. La zone Paul et ses deux extensions sont toujours ouverts sur les côtés est et ouest.

Infrastructures

Le projet est situé à 240 km au nord de la région du Saguenay–Lac-St-Jean, au Québec (Canada). Cette région diversifiée possède une bonne infrastructure et une base industrielle avec un bassin d'emploi de haute qualité. Les infrastructures existantes comprennent une centrale hydroélectrique d'une capacité suffisante à l'alimentation du projet, un réseau routier et un accès à l'eau profonde.

Le projet du Lac à Paul sera alimenté par 129MW d'électricité d'Hydro-Québec, à partir du système électrique de Rio Tinto Alcan de la centrale de Chute-des-Passes, qui est située à 40 km du projet. Une sous-station réductrice de tension de 345 kV à 161 kV sera construite à Chute-des-Passes. Cette nouvelle sous-station fournira l'électricité à partir d'une ligne de transmission de 161 kV.

D'intérêt pour Ariane, dans le Plan économique du Québec 2016-2017, le gouvernement a annoncé la mise en place d'une mesure visant à favoriser les investissements dans les entreprises facturées au tarif industriel grande puissance (tarif « L »). L'aide versée sous forme de réduction des coûts d'électricité permettra un remboursement pouvant atteindre jusqu'à 50 % du coût des investissements admissibles des entreprises, soit :

- 40 % des investissements admissibles réalisés;
- 10 % additionnels pour une réduction de 20 % de l'intensité d'émission de gaz à effet de serre (GES).

Cette aide correspondra à une réduction maximale de 20 % de la facture d'électricité pour une durée maximale de quatre ans par projet.

Ariane est en pourparlers avec le gouvernement provincial afin d'obtenir une réduction du coût d'énergie pendant les 4 premières années d'opération.

Transport du concentré phosphaté

Le concentré phosphaté sera transporté par camion à partir du site de la mine, vers les chemins forestiers déjà existants, jusqu'à un centre de transbordement localisé près de la rive nord de la rivière Saguenay. Les différentes études ont mené en juin 2014, à la sélection et la présentation d'un scénario utilisant les chemins forestiers R-253 et R-200 sur les Monts-Valin et situant le terminal maritime sur la rive nord de la rivière Saguenay à Sainte-Rose-du-Nord.

En lien avec le décret du gouvernement du Québec reçu le 22 décembre 2015, Ariane travaille sur le tracé de la route avec les différentes parties prenantes afin d'optimiser celui-ci en plus de réduire l'impact

social. Depuis le début de l'année, afin de sécuriser le transport du concentré, Ariane a discuté avec différents transporteurs spécialisés pour développer les équipements ainsi qu'avoir la meilleure logistique possible pendant ses opérations.

Métallurgie

La Société a effectué des tests à la demande de clients potentiels, elle est désormais en mesure de fabriquer un concentré de qualité supérieure grâce à la réduction significative de la présence d'éléments mineurs (REM) dans son concentré phosphaté. Ces tests ont permis de produire plus de 1,2 tonne de concentré d'apatite de grande qualité, à un grade de 40% P₂O₅, appelé Ariane 40, avec un ratio REM de 0.03%. Les résultats finaux surpassent ceux des tests métallurgiques effectués précédemment où le REM était de 0.089% et de 38.8 % P₂O₅.

Des protocoles d'entente bénéfiques pour le projet Lac à Paul

Depuis quelques mois, l'équipe d'Ariane a travaillé sans relâche afin de sécuriser différents aspects du projet. Pour ce faire, trois protocoles d'entente ont été signés entre Ariane et des fournisseurs clés pour le développement du projet Lac à Paul. Le premier protocole d'entente a été annoncé le 25 janvier 2017 et prévoit des discussions concernant l'utilisation des navires desservant Rio Tinto par Ariane pour acheminer son concentré phosphaté aux marchés internationaux. Ce partenariat permettra ainsi de renforcer l'aspect économique du projet tout en limitant les impacts environnementaux. Le second protocole d'entente a été annoncé le 16 février 2017 avec la compagnie Constructions Proco Inc. pour l'ingénierie de structure et l'architecture des bâtiments d'acier, ainsi que pour la construction de l'usine de traitement, des bâtiments de services et du bâtiment d'entreposage de la pile de réserves sur le site. Cette entente fera du projet Lac à Paul un projet prêt à démarrer avec une garantie quant aux coûts et échéanciers. Le troisième protocole d'entente a été annoncé le 2 mars 2017 entre Ariane et ABB pour l'ingénierie, l'approvisionnement et les services de soutien en solutions d'électrification intégrée et d'automatisation minière. Cette entente fait donc d'ABB un partenaire ayant à la fois les capacités techniques et le réseau financier requis afin de prêter assistance dans le développement du projet. Ces trois partenariats s'inscrivent dans la stratégie d'Ariane à conserver le plein contrôle de l'évolution et des coûts de développement.

Premières Nations

Les négociations avec les trois communautés des Premières Nations touchées par le projet du Lac à Paul: Pessamit, Essipit et Mashteuiatsh, ont mené à la signature d'une entente de coopération pour le projet du Lac à Paul. L'entente de coopération sera utilisée comme cadre pour régir les relations entre Ariane et les trois communautés conformément à nos intentions mutuelles afin de construire une relation basée sur la coopération et le respect mutuel, dans le cadre de l'élaboration du projet du Lac à Paul. L'Entente de coopération définit les domaines dans lesquels Ariane et les trois communautés ont accepté de travailler ensemble et de maintenir les voies de communication efficaces pour soutenir les objectifs communs.

En 2016, de nombreuses réunions ont eu lieu avec les représentants de ces trois communautés. Les deux parties ont convenu de commencer les négociations pour l'ERA au début de 2017. Ariane travaille actuellement à définir la formation, les emplois et des considérations financières avec les trois communautés des Premières Nations.

Relations avec les communautés du Saguenay-Lac-St-Jean

Parallèlement aux études en cours, la Société entretient des relations soutenues avec les intervenants sociaux et politiques de la région, ainsi qu'avec les groupes ou personnes directement concernés par le projet. Les relations avec les communautés ont toujours été primordiales pour Arianne. La Société s'est engagée à maintenir une communication ouverte avec l'ensemble des communautés touchées par le projet du Lac à Paul. En 2015, Arianne a créé un comité indépendant de relations avec la communauté en lien avec la loi minière du gouvernement du Québec.

En 2016, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec les principaux acteurs politiques, économiques et sociaux impliqués au projet.

Analyse des retombées économiques

En février 2014, la firme d'experts Raymond Chabot Grant Thornton a déposé à la Société les résultats de son étude portant sur les retombées économiques de la réalisation du projet du Lac à Paul. L'analyse confirme que les retombées économiques importantes augmenteront la richesse collective en accroissant le revenu moyen des travailleurs de la région, tout en favorisant l'éclosion d'une nouvelle grappe de sous-traitants miniers dans la région, en plus de diversifier l'économie régionale des secteurs traditionnels de la forêt et de l'aluminium.

Ce projet générera aussi l'arrivée de nouveaux résidents et d'une main-d'œuvre possédant des expertises minières, de même que des occasions pour les établissements d'enseignement de la région. Arianne collabore avec tous les acteurs concernés, incluant les communautés autochtones, afin que ce projet permette à nos collectivités de croître et de devenir encore plus concurrentielles.

Port-Saguenay

Les représentants de l'autorité portuaire de Saguenay (Port de Saguenay) et Arianne coopéreront à la mise en place d'un terminal maritime sur la rive nord de la rivière Saguenay à la limite de Sainte-Rose-du-Nord.

En avril 2015, le Port de Saguenay a déposé la description du terminal maritime et son projet de construction d'installations adjacentes sur la rive nord de la rivière Saguenay à l'Agence Canadienne d'Évaluation Environnementale (ACEE), suivi d'une consultation publique de 20 jours.

Au cours du second trimestre de 2016, Port Saguenay a soumis l'Étude d'Impact Environnemental (EIE) à l'agence et cette EIE sera examinée par les experts pendant le reste de l'année.

Ce projet a été lancé comme un complément au projet du Lac à Paul. L'objectif du projet de Port de Saguenay est de répondre aux besoins d'Arianne pour l'expédition du concentré de phosphate vers les marchés étrangers.

Acceptabilité sociale

En 2015, afin de minimiser l'impact du transport pour les résidents de la Zec Martin-Valin et du Lac Neil, la Société a signé un accord avec les parties pour compenser l'impact du transport du concentré.

TENDANCE DE L'INDUSTRIE DU PHOSPHATE

L'exploitation de roches phosphatées en Amérique du Nord est en baisse, avec un déficit réel au Canada et aux États-Unis de 4 millions de tonnes par année et ce déficit augmentera jusqu'à 8 millions de tonnes par année en 2020. La demande globale pour le phosphate est en augmentation de 3% par année en raison de la croissance de la population mondiale et du changement des habitudes alimentaires vers une alimentation plus riche en protéines.

Dans ce contexte, le projet du Lac à Paul pourrait combler une partie de ce déficit et assurer une source de roches phosphatées de très bonne qualité.

Le phosphate n'a pas de substitut et est un élément clé indispensable à la vie. Il permet le développement des racines et augmente la résistance des plantes à la sécheresse.

Les acheteurs de phosphate (les clients potentiels) sont préoccupés par la sécurité d'approvisionnement et s'intéressent à la situation géopolitique de la région où se trouve la mine. Le projet du Lac à Paul est situé dans une région minière où l'environnement politique est stable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Évaluation et compensation des gaz à effet de serre

Dans le cadre de sa politique de développement durable, Ariane compense ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en investissant dans des projets de développement durable et d'innovation.

Les activités d'Ariane, au cours de l'année 2016, ont entraîné l'émission de 207 tonnes d'équivalent CO₂ (Tableau 1).

Tableau 1 : GES émis par champ d'activité de la Société au cours de l'année 2016.

	Total	Administration et transport terrain	Coupe d'arbre	Forage	Excavation
<i>Travaux et représentations</i>	207	45	149	8	5
Pourcentage (%)	100 %	22%	72%	4%	2%

Tableau 2 : Bilan des compensations d'Arianne au 31 décembre 2016

Émissions	tonnes
1999-2010	867
2011	222
2012	963
2013	100
2014	2 070
2015	37
2016 ⁽¹⁾	207
Équivalent financier	4,259
Prix/tonne CO ₂ (\$/tonne)	17,29
Montant à compenser (\$)	73 638
Montants déjà investis	\$
Global TraPs 2011	5 181
UQAC — Chaire Éco-conseil	4 240
Global TraPs 2012	3 490
Bourse de recherche 2012-2014	27 000
Carbone Boréal 2012	37
Biopierre	1 000
Totaux investis	40 948
Compensation supplémentaire à investir	32 690

(1) Arianne Phosphate s'est engagée à compenser ses gaz à effet pour la période d'exploration. La phase d'exploration s'est terminée après avoir obtenu le décret ministériel du Gouvernement du Québec en décembre 2015. La Société continuera à quantifier et publier ses GES sans toutefois les compenser.

INFORMATION ANNUELLE CHOISIE

Faits saillants des trois derniers exercices

	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$	\$
Actif total	51 422 831	44 259 699	44 654 876
Passifs financiers non courants	3 551 692	12 561 084	-
Perte nette	3 175 168	3 977 746	5 662 140
Perte nette par action	0,03	0,04	0,06

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB»). Les méthodes comptables appliquées dans les états financiers consolidés sont fondées sur les IFRS en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, telles qu'elles sont publiées et en vigueur au 22 mars 2017, date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés.

Résultat d'exploitation l'exercice clos le 31 décembre 2016

La perte nette de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se chiffre à 3 175 168 \$ comparativement à une perte nette de 3 977 746 \$ pour la période correspondante de 2015 et 5 662 140 \$ pour 2014.

Cette diminution de la perte au cours des trois dernières années est principalement due au recouvrement d'impôts de 125 790 \$ comparativement au recouvrement de 84 677 \$ en 2015 et de 189 445 \$ en 2014. Ce montant provient de la méthode prévue de recouvrement des actifs de prospection et d'évaluation. Puisqu'il y a des indications à l'effet que les actifs de prospection et d'évaluation seront recouverts par l'exploitation plutôt que par la cession. La Société a constaté un passif d'impôt différé de 2 242 252 \$ pour 2016.

La perte d'exploitation de 2016 de 2 968 491 \$ était inférieure à celle de 2015 et 2014 (3 926 222 \$ et 5 610 243 \$). Cela est principalement dû à la réduction de la taille de l'équipe (réduction de 477 304 \$ entre 2016 et 2015 et une diminution de 273 959 \$ entre 2015 et 2014), car les activités d'exploration sont en voie d'être complétées, la Société a mis l'accent sur le développement du projet du Lac à Paul.

Cela est également dû à une réduction de la rémunération à base d'actions au cours de 2016 par rapport à 2015 (diminution de 250,050 \$ entre 2016 et 2015 et une baisse de 289 685 \$ entre 2015 et 2014). Cela est principalement dû à la dépréciation de la juste valeur des options attribuées, qui est plus faible car les options de 2013 et avant 2013 ont été totalement amorties en 2016.

Les honoraires professionnels et de consultants ont diminué de 189 268 \$ entre 2016 et 2015 (baisse de 464 450 \$ entre 2015 et 2014) en raison de la baisse des activités.

La plupart des autres charges d'exploitation en 2016 ont diminué en raison de la baisse du niveau de l'activité de la Société. Les frais de gestion ont diminué de 61 216 \$ entre 2016 et 2015 (diminution de 276 452 \$ entre 2015 et 2014). Les frais de voyage, promotions et représentations ont diminué de 86 408 \$ entre 2016 et 2015 (diminution de 194 745 \$ entre 2015 et 2014). Les coûts de communications ont augmenté de 112 606 \$ entre 2016 et 2015 (diminution de 172 000 \$ entre 2015 et 2014).

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2016, l'actif total est plus élevé qu'au 31 décembre 2015. Ceci est principalement dû à une augmentation des actifs d'exploration et d'évaluation à 44 741 815 \$ en 2016 comparativement à 40 502 866 \$ en 2015 ainsi qu'à la signature d'un prêt de 4 100 000 \$.

Les comptes et charges à payer ont également augmenté, passant de 1 672 540 \$ en 2015 à 1 976 203 \$ en 2016. Cela est dû à la hausse des dépenses engagées à la fin de l'année, à la condition de paiement ainsi qu'à l'exercice des options pour les terrains.

Le passif non courant au 31 décembre 2016, soit 5 793 944 \$, est inférieur à celui du 31 décembre 2015 à 14 645 806 \$, en raison du classement de la ligne de crédit comme passif à court terme par rapport à l'accord de ligne de crédit non renouvelable échéant en décembre 2017 et à l'emprunt de 3 551 692 \$ (0 \$ en 2015) a été contracté en 2016.

Au cours de l'exercice 2016, la Société a retiré un montant supplémentaire de 3 275 000 \$ de la ligne de crédit et a remboursé 296 000 \$ en octroyant 400 000 actions à Mercury Financing Corp, le prêteur, relativement aux bons de souscription exercés. À la fin du 31 décembre 2016, la Société disposait d'un montant de 291 887 \$.

TRÉSORERIE ET LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter ses obligations liées à ses passifs financiers. Le solde de trésorerie de la Société au 31 décembre 2016 était de 2 229 044 \$, et elle dispose d'un crédit d'impôt relatif aux ressources et un crédit d'impôts miniers à recevoir de 1 498 894 \$.

Selon les estimations de dépenses courantes pour le développement du projet en 2017, la Société prévoit qu'elle aura besoin de financement supplémentaire au cours de 2017. Toute insuffisance de financement peut être palliée à l'avenir par un certain nombre de moyens y compris, mais sans s'y limiter, par l'émission de nouveaux titres de participation, d'emprunt ou sécuriser l'apport en capital des différents partenaires potentiels. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir ou que ses sources de financement ou initiatives seront disponibles à la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société.

Flux de trésorerie provenant de (affecté à)	31 décembre 2016 \$	31 décembre 2015 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(2 522 808)	(3 303 004)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(608 254)	(681 561)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(3 131 062)	(3 984 565)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 323 767)	(586 169)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	7 591 953	824 934
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 137 124	3 745 800

Activités opérationnelles

Pour l'année terminée le 31 décembre 2016, les sorties de trésorerie liées aux activités opérationnelles totalisaient 3,1 M\$ (millions) comparé à 3,9 M\$ pour la période 2015. La Société a dépensé moins en 2016 qu'en 2015 pour générer ses activités. La variation du fonds de roulement hors trésorerie est similaire entre 2016 et 2015.

Activités d'investissement

Pour l'année terminée le 31 décembre 2016, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement étaient de 2,3 M\$, ce qui reflète les frais d'exploration et d'évaluation de 2,3 M\$. Au cours de l'année 2015, les dépenses d'exploration et d'évaluation ont augmenté de 1,4 M\$, amorties par la réception du crédit relatif aux ressources provenant du Gouvernement du Québec d'un montant de 0,7 M\$.

Activités de financement

Pour l'année terminée le 31 décembre 2016, 3,2 M\$ ont été prélevés sur la ligne de crédit non renouvelable, 4,1 M\$ provenant d'un nouveau prêt et 0,4 M\$ provenant de l'exercice de bons de souscription.

FINANCEMENT

Fonds de roulement

Au 31 décembre 2016, le fond de roulement négatif est de 15 439 763 \$ comparé à un fond de roulement négatif de 288 027 \$ au 31 décembre 2015. La Société estime recevoir les principales parties du crédit d'impôt lié aux ressources et crédit d'impôt pour l'exploitation minière au cours de l'année 2017. En mars 2017, Arianne avait confirmation qu'elle recevrait 592 183 \$ du crédit d'impôt relatif aux ressources et au crédit d'impôt minier lié à l'année 2014.

La direction estime que le fond de roulement à la fin de 2016 ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations de la Société et aux dépenses prévues jusqu'au 31 décembre 2017. Pour ces raisons, il existe un doute quant à la capacité de la Société à remplir ses obligations à leur échéance et, par conséquent, quant à la pertinence de l'utilisation des principes comptables applicables à la continuité d'exploitation. La Société devra obtenir du financement pour 2017. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir un nouveau financement, la Société pourrait être incapable de poursuivre ses activités, et les montants réalisés pour les actifs pourraient être moindres que les montants inscrits dans les états financiers consolidés.

La Société a conclu un prêt de 4,1 millions de dollars (3 million \$ en septembre 2016 et 1.1 million \$ en octobre 2016) avec divers tiers prêteurs. Le prêt portera intérêt à un taux de 8 %, payé sur une base semi-annuelle et viendra à échéance dans 3 ans. L'entente permet à la société de rembourser le prêt après un an si elle le souhaite. Dans le cadre du prêt, la Société a émis des bons de souscription non transférables pour un total de 3 280 000 bons. Chaque bon de souscription confère au détenteur le droit d'acheter une action ordinaire de la société à un prix de 1,25 \$ par action pour une période de 3 ans. De plus, après l'expiration de la période d'attente réglementaire, si le cours de clôture des actions ordinaires d'Arianne sur la Bourse de croissance TSX-V atteint ou dépasse 2 \$ pendant 10 jours consécutifs, la Société sera en droit d'aviser les porteurs des bons de souscription de son intention de forcer l'exercice des bons de souscription en fournissant aux détenteurs de ces bons un préavis de 30 jours, après quoi les bons de souscription expireront automatiquement.

Le 29 juillet 2016, la Société a émis 422 325 actions à un parti lié pour un montant de 422 325 \$ suite à l'exercice de bons de souscription.

Le conseil d'administration de la société a adopté une résolution et a obtenu l'approbation de la Bourse de croissance TSX pour prolonger la date d'expiration de :

- 2 815 500 bons de souscription émis aux actionnaires le 31 juillet 2014. À compter du 31 juillet 2016, les bons de souscription ont été prolongés pour une période de 12 mois et expireront à 17h00 (heure de l'Est) le 31 juillet 2017.
- 1 184 500 bons de souscription émis aux actionnaires le 16 octobre 2014. À compter du 15 octobre 2016, les bons de souscription ont été prolongés pour une période de 12 mois et expireront à 17h00 (heure de l'Est) le 15 octobre 2017.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	31 mars 2015	30 juin 2015	30 septembre 2015	31 décembre 2015	31 mars 2016	30 juin 2016	30 septembre 2016	31 décembre 2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Perte nette	(891 200)	(1 138 195)	(913 206)	(1 035 145)	(849 935)	(766 015)	(826 516)	(732 702)
Perte par action de base et diluée	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)

Pour chaque trimestre des exercices 2015 et 2016, les informations contenues dans le sommaire des résultats trimestriels sont présentées conformément aux IFRS. Les montants de ce tableau sont présentés en dollars canadiens, également la devise fonctionnelle de la Société.

En 2015, la perte nette de chaque trimestre était plus élevée qu'en 2016. Pour le premier trimestre de 2016, la perte nette a diminué de 185 210 \$ comparativement au dernier trimestre de 2015. Cette baisse est principalement due à la réduction du personnel dû à la réduction de certaines activités. Pour les trois derniers trimestres, les activités sont restées stables. La baisse de la perte nette découlant d'une année à l'autre est attribuable à une série de mesures que la Société a prises afin de réduire ses dépenses et de se concentrer principalement sur les activités de financement et les options de financement, ce qui nécessite moins de fonds de roulement.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2016

La perte nette pour la période de trois mois close le 31 décembre 2016 est de 732 702 \$ comparée à une perte nette de 1 035 145 \$ pour la période terminée le 31 décembre 2015. La perte nette pour le dernier trimestre comprend également 64 192 \$ (548 137 \$ en 2015) de salaires et d'avantages sociaux. Cela est dû au classement des salaires dans les actifs d'exploration et d'évaluation admissibles au droit minier.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les transactions suivantes se sont produites au cours de la période close le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015.

	2016 \$	2015 \$
Transactions avec les administrateurs et hauts dirigeants⁽¹⁾		
Rémunération à base d'actions	115 422	279 872
Honoraires de gestion	52 500	113 717
	167 922	393 589
Salaires et charges sociales ⁽²⁾	377 280	633 352
	545 202	1 026 941
Solde inclus dans les créiteurs et charges à payer	-	6 250

- (1) La direction principale est composée du chef de la direction, du chef des finances, du chef de l'exploitation et du vice-président exploration et relations avec les Premières nations.
- (2) Les salaires et les avantages sociaux inscrits à l'actif de prospection et d'évaluation s'élèvent à 204 015 \$ (128 169 \$ en 2015).

La Société a conclu des contrats d'emploi et de gestion avec ses principaux dirigeants dont la rémunération annuelle estimative s'élève à 600 000 \$. Ces contrats sont renouvelables annuellement. Les contrats conclus avec les principaux dirigeants de la Société renferment des dispositions qui s'appliquent en cas de licenciement sans motif valable ou de changement de contrôle. Si tous les membres de l'équipe de direction avaient été licenciés sans motif valable le 31 décembre 2016, la Société aurait dû verser une somme totale de 600 000 \$ à titre d'indemnités de départ. Si un changement de contrôle avait eu lieu le 31 décembre 2016, les indemnités de départ se seraient élevées à 950 000 \$ (en supposant que le départ ait fait suite à un changement de contrôle et que chacun des membres de l'équipe de direction aient choisi de recevoir ces indemnités). Si les actifs de la société sont vendus à une « entité sans lien de dépendance » survenue le 31 décembre 2016, les montants totaux payables à l'équipe de direction au titre de la rupture auraient totalisé 1 200 000 \$ (en supposant qu'ils soient partis après un changement de contrôle et que chacun des membres de l'équipe de direction ait choisi de recevoir ces indemnités).

Suite à la nomination de Brian Ostroff à titre d'administrateur de la Société le 4 juin 2014, Windermere est considérée comme une partie liée, car elle exerce une influence notable sur la Société par sa représentation au conseil d'administration. Tous les accords et transactions avec Windermere sont déjà divulgués dans ces états financiers et ne sont donc pas décrits dans la présente note.

ARRANGEMENTS HORS-BILAN

À la date du présent rapport de gestion, la Société n'a pas d'arrangements hors bilan qui ont, ou sont raisonnablement susceptibles d'avoir un effet actuel ou futur sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société, y compris, et sans limitation, des considérations telles que la liquidité et les ressources en capital.

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

- a) La Société a accordé au prêteur de la ligne de crédit d'août 2012 une redevance de 1\$ par tonne de ventes de concentrés de phosphate du projet du Lac à Paul. Cette redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 6 millions \$. En juillet 2013, la Société a également accordé au prêteur de la deuxième ligne de crédit une redevance de 0,25 \$ par tonne de ventes de concentrés de phosphate du projet du Lac à Paul. Cette redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 1,5 million de dollars. Cette redevance devra être rachetée par la Société pour le même montant en cas de changement de contrôle dans le cadre duquel au moins 90 % des actions émises et en circulation de la Société sont acquises, achetées ou détenues par un tiers soit par une offre publique d'achat ou toute autre transaction avec le même résultat. La Société a également accordé aux autres parties une redevance de 2,25% sur le rendement net de la fonderie. La redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 2,5 millions de dollars.
- b) La Société a octroyé des contrats en relation avec le développement du projet du Lac à Paul pour un total de 523 400 \$. Ces contrats n'ont pas de date de terminaison et les décaissements seront effectués en conformité avec les étapes des projets.
- c) Les paiements minimums futurs de location de la Société pour le loyer du bureau de Chicoutimi, la location du camion et de camp du Lac à Paul sont les suivants :

	Moins d'un an	1 à 5 ans	Après 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
31 décembre 2016	119 682	68 975	-	188 657

Voici les échéances contractuelles des passifs financiers y compris les intérêts le cas échéant au 31 décembre 2016 :

	Valeur	Flux de		Plus de 24	
	comptable	trésorerie	contractuels	0 à 12 mois	12 à 24 mois
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	1 895 414	1 895 414	1 895 414	-	-
Ligne de crédit	3 551 692	4 432 625	323 255	328 000	5 083 879
Prêt	17 396 288	20 562 518	20 562 518	-	-

APPLICATION DES IFRS NOUVELLES ET RÉVISÉES

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes complémentaires. Un résumé des principales conventions comptables est présenté à la note 2 et un résumé

des estimations et jugements comptables déterminants est présenté à la note 4 des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

INSTRUMENTS FINANCIERS, RISQUES FINANCIERS ET GESTION DU CAPITAL

Les instruments financiers, les risques financiers et de la gestion du capital de la Société sont présentés et décrits dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

En janvier 2017, 1 217 500 bons de souscription d'actions émis aux actionnaires le 30 juillet 2013 ont été prolongés. En date du 27 janvier 2017, les bons de souscription ont été prolongés pour une période de 12 mois et expireront le 27 janvier 2018.

En mars 2017, la Compagnie a reçu un avis de Revenu Québec pour le crédit d'impôt relatif aux ressources et aux droits miniers relatifs à l'année 2014. La société recevra 192 856 \$ et 399 327 \$ respectivement.

INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 22 mars, 2017, 97 648 080 actions ordinaires sont émises et en circulation. De plus, il y a 5 449 500 options d'achat d'actions, 15 997 500 bons de souscription et 131 200 options octroyées aux courtiers en circulation.

(s) Jean-Sébastien David
Jean-Sébastien David
Chef des opérations (COO)

(s) Jim Cowley
Jim Cowley
Chef de la direction financière intérimaire
(CFO) et Administrateur

Conseil d'administration et dirigeants

Jean Lamarre, Président du conseil d'administration
Dominique Bouchard, Vice-Président du conseil d'administration
Brian Ostroff, Administrateur et Chef de la direction
Jim Cowley, Administrateur et Chef des finances intérimaire
Steven L. Pinney, Administrateur
Dave DeBiasio, Administrateur
Siva J. Pillay, Administrateur
Marco Gagnon, Administrateur

Jean-Sébastien David, Chef des opérations
Daniel Boulianne, Vice-président Exploration

Symboles boursiers

DAN : TSX-V (Canada)
JE9N : FSE (Allemagne)
DRRSF : OTC (USA)

Siège social

393, rue Racine Est, bureau 200
Chicoutimi (Québec) G7H 1T2
Tél. : (418) 549-7316
Fax : (418) 549-5750
Courriel : info@arianne-inc.com